

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, April 21, 2021

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

ROUTINE PROCEEDINGS:

- Tabling of Documents
- Introduction of Government Bills
- Statements by Ministers
- Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
- Presenting Reports from Committees
- Introduction of Private Members' Bills
- First Reading of Senate Public Bills

- Motions
- Presenting Petitions *(15 minutes maximum)*
- Questions on the Order Paper

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

GOVERNMENT ORDERS

Ways and Means

No. 2 — The Minister of Finance — Budgetary policy (resuming debate on the subamendment of Mr. Blanchet (Beloeil—Chambly))

Budget debate — maximum of four days, pursuant to Standing Order 84(2).

Wednesday, April 21, 2021 — second appointed day.

Length of speeches, pursuant to Standing Orders 43 and 84(7):

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

All other members — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

Voting on the subamendment — not later than 15 minutes before the expiry of the time provided for government business, pursuant to Standing Order 84(4).

Length of bells — maximum of 30 minutes, pursuant to order made Monday, January 25, 2021 (if a recorded division is requested).

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 21 avril 2021

14 heures

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 heures

AFFAIRES COURANTES :

- Dépôt de documents
- Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
- Déclarations de ministres
- Présentation de rapports de délégations interparlementaires
- Présentation de rapports de comités
- Dépôt de projets de loi émanant des députés
- Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
- Motions
- Présentation de pétitions *(maximum de 15 minutes)*
- Questions inscrites au Feuilleton

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Voies et moyens

N^o 2 — La ministre des Finances — Politique budgétaire (reprise du débat sur le sous-amendement de M. Blanchet (Beloeil—Chambly))

Débat sur le budget — maximum de quatre jours, conformément à l'article 84(2) du Règlement.

Le mercredi 21 avril 2021 — deuxième jour désigné.

Durée des discours, conformément aux articles 43 et 84(7) du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'opposition — aucune limite et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Tous les autres députés — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Mise aux voix du sous-amendement — au plus tard 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement, conformément à l'article 84(4) du Règlement.

Durée de la sonnerie d'appel — maximum de 30 minutes, conformément à l'ordre adopté le lundi 25 janvier 2021 (si un vote par appel nominal est demandé).

5:30 p.m.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

C-208 — Mr. Maguire (Brandon—Souris) — An Act to amend the Income Tax Act (transfer of small business or family farm or fishing corporation) — Report stage

Committee report — presented on Tuesday, March 23, 2021, Sessional Paper No. 8510-432-96.

Report and third reading stages — limited to two sitting days, pursuant to Standing Order 98(2).

Motion for third reading — may be made in the same sitting, pursuant to Standing Order 98(2).

Length of speeches at third reading, pursuant to Standing Order 95(1):

Member moving motion — 15 minutes maximum and the speech is subject to a five-minute question and comment period.

All other members — 10 minutes maximum.

Member moving motion — five-minute right of reply to conclude the debate.

6:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into three periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — four minutes maximum.

Minister or parliamentary secretary replying — four minutes maximum.

Member’s reply — one minute maximum.

Minister or parliamentary secretary’s second reply — one minute maximum.

7:00 p.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

THURSDAY, APRIL 22, 2021

Ways and Means

No. 2 — The Minister of Finance — Budget debate — Third appointed day

Private Members' Business

C-218 — Mr. Waugh (Saskatoon—Grasswood) — Safe and Regulated Sports Betting Act — Report stage

FRIDAY, APRIL 23, 2021

Private Members' Business

C-253 — Mrs. Gill (Manicouagan) — An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act and the Companies’ Creditors Arrangement Act (pension plans and group insurance plans) — Second reading (first time debated)

17 h 30

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

C-208 — M. Maguire (Brandon—Souris) — Loi modifiant la Loi de l’impôt sur le revenu (transfert d’une petite entreprise ou d’une société agricole ou de pêche familiale) — Étape du rapport

Rapport du Comité — présenté le mardi 23 mars 2021, document parlementaire n° 8510-432-96.

Étapes du rapport et de la troisième lecture — limite de deux jours de séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Motion portant troisième lecture — peut être proposée au cours de la même séance, conformément à l'article 98(2) du Règlement.

Durée des discours à l’étape de la troisième lecture, conformément à l'article 95(1) du Règlement :

Député qui propose la motion — maximum de 15 minutes et le discours peut faire l'objet d'une période de questions et d'observations de cinq minutes.

Tous les autres députés — maximum de 10 minutes.

Député qui propose la motion — droit de réplique de cinq minutes pour clore le débat.

18 h 30

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en trois périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de quatre minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de quatre minutes.

Réplique du député — maximum d’une minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum d’une minute.

19 heures

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE JEUDI 22 AVRIL 2021

Voies et moyens

N° 2 — La ministre des Finances — Débat sur le budget — Troisième jour désigné

Affaires émanant des députés

C-218 — M. Waugh (Saskatoon—Grasswood) — Loi sur le pari sportif sécuritaire et réglementé — Étape du rapport

LE VENDREDI 23 AVRIL 2021

Affaires émanant des députés

C-253 — M^{me} Gill (Manicouagan) — Loi modifiant la Loi sur la faillite et l’insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (régimes de pension et régimes d’assurance collective) — Deuxième lecture (commencement du débat)